



**Arbitrage, conciliation, médiation, procédure participative...  
Où se situe l'expert dans les modes alternatifs  
de règlement des différends ?**

Paris, le 22 septembre 2015

Chères consoeurs,  
Chers confrères,  
Chers membres de la CEJGE,  
Chers membres de la CEPAA,



L'expertise évolue ! La nouvelle donne repose aujourd'hui sur la simplification des règlements de conflits, en amont du jugement, sur la résolution à l'amiable.

Les différends doivent être traités de façon plus souple, plus rapide ; les mésententes, ne pas aller systématiquement jusqu'au recours au juge, seulement en dernier ressort.

Toutes les dimensions d'un problème, qu'elles soient techniques, juridiques MAIS AUSSI humaines devront être prises en compte, il nous a donc paru incontournable de travailler ensemble à ces modes alternatifs que sont **l'arbitrage, la médiation, la conciliation et négociation, la procédure participative.**

La Compagnie des Experts de Justice Géomètres-Experts (CEJGE) et la Compagnie nationale des Experts de justice en Productions Agricoles, agroalimentaires, Activités environnementales et horticoles (CEPAA) ont mesuré les enjeux et l'importance de procéder à la formation de leurs membres respectifs sur les modes alternatifs au règlement des différends.

Nos deux compagnies ont décidé de mettre leur force en commun pour organiser des sessions de formations sur le thème **« La place de l'expert dans les modes alternatifs de règlement des différends »**.

Nous aborderons ce thème à travers plusieurs sessions de formation qui nous permettront, nous l'espérons, de vous rencontrer et de vous associer à cette réflexion. Ces ateliers formations donneront lieu à des Assises prévues sur une journée en octobre 2016.

Nous nous sommes appuyés sur le CNAM Pays de Loire, dont la réputation n'est plus à faire, pour mettre au point le programme de nos sessions Ateliers Formations dont vous pourrez découvrir le détail en annexe.

4 sessions de 2 jours consécutifs sont programmées :

- 3 et 4 novembre 2015
- 20 et 21 janvier 2016
- 2 et 3 mai 2016
- 30 et 31 mai 2016

Les sessions se dérouleront à Paris au siège du Conseil régional de l'Ordre des Géomètres Experts au 103 rue Jouffroy d'Abbans dans le XVIIème arrondissement.

Elles sont ouvertes à tous les experts qu'ils soient inscrits sur une liste de Cour d'appel ou non.

Le coût de ces formations est de 540 euros pour 2 jours soit pour 16 heures de formations (pause et déjeuner inclus).

Vous trouverez ci-après un bulletin d'inscription à nous retourner dûment rempli et accompagné de votre chèque de règlement.

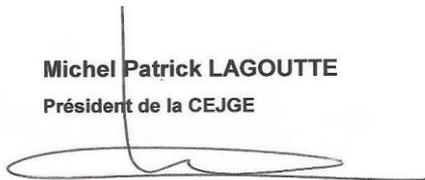
Une attestation de formation sera remise à chaque participant à la fin de la session.

Nous vous laissons découvrir le détail du programme et espérons que nous pourrions compter sur votre présence.

Nous vous prions de croire, chères consœurs et chers confrères, à nos salutations distinguées.

*Confraternellement votre.*

**Michel Patrick LAGOUTTE**  
Président de la CEJGE



**Gérard VINCENT**  
Président de la CEPAA





PROGRAMME 2015 -2016 ATELIER FORMATION

## **La place de l'expert dans les modes alternatifs de règlements de différends**

Cette formation qui se déroulera sur 2 jours, sera une sensibilisation aux modes alternatifs de règlement des différends et à la gestion des relations conflictuelles à destination des experts qu'ils soient de justice ou non.

Cette formation poursuit un double objectif : celui de permettre aux experts de mieux connaître les modes alternatifs de règlement des différends (médiation, conciliation, arbitrage, procédure participative) et de trouver un positionnement adéquat, vis à vis des parties et de leurs conseils, dans tout type de procédures.

Pour cela seront abordés les aspects juridiques des modes alternatifs de règlement des différends ainsi que les aspects plus relationnels à travers les thèmes de la communication, de la gestion des conflits, de la médiation et de la clarification d'objectifs.

### **JOUR 1 – 9h30 / 17h30**

#### **Les modes alternatifs de règlement des différends (MARD)**

##### **L'état des lieux des modes alternatifs de règlement des différends**

- L'arbitrage
- Médiation, conciliation et négociation
- La convention de procédure participative

##### **La place de ces MARD dans les procédures judiciaires**

- Le recours à la médiation : le rôle du juge, des parties, leur conseil
- Le recours à la conciliation : le choix du juge, les conciliations imposées par la loi
- Le recours à la convention de procédure participative : le schéma de procédure participative

##### **Le positionnement de l'expert dans les MARD**

L'expertise dans les modes alternatifs  
La place de l'expert

##### **Les protocoles d'accords et transactions**

- Les règles de rédaction des protocoles d'accord et des transactions
  - . Garanties résultant de la présence du tiers médiateur
  - . Garanties résultant de l'investissement des parties et de leur conseil
  - . La rédaction du protocole
- L'effectivité et à l'exécution de l'accord
  - . La portée juridique de l'accord
  - . L'homologation par le juge
  - . Force exécutoire
- La sentence arbitrale : contenu, effets et exequatur

## **JOUR 2 – 9h30 à 17h30**

### **Le positionnement de l'expert dans les modes alternatifs**

En préalable nous explorerons les attentes des participants ainsi que les principales difficultés rencontrées dans le cadre de leur mission d'experts

#### **Les postulats de la médiation et les modèles de communication utilisés pour aboutir à un accord**

- La relation entre les parties en conflit
- Principes de l'Ecole de Palo Alto
- Comment rejoindre l'autre sur son territoire et créer une relation de coopération
- Eviter la coalition et créer et maintenir une alliance entre les parties par le biais de la triangulation

#### **Le processus de médiation**

- Etre garant du processus pour permettre aux parties d'élaborer elles-mêmes la résolution de leur conflit
- Les 4 phases de la médiation, l'accueil et la présentation, l'exposé du/des problèmes, la recherche des solutions, la résolution et l'accord

#### **Travail sur le positionnement de l'expert dans la procédure**

- La situation du tiers dans un système
- La clarification des objectifs pour éviter le risque d'échec
- La participation des parties à la solution pour construire une solution pérenne

### **Intervenantes**

**Juriste et formatrice spécialisée du CNAM Pays de la Loire :**

Laurence CATIN  
Stéphanie LE MITH

**Psychologue consultante, médiatrice, responsable du certificat de spécialisation de médiation du CNAM Pays de la Loire :**

Annie JOLY